

Délégation territoriale

du département (DTD)  
du Rhône

Service émetteur :  
Cellule de Veille et Gestion  
des Alertes Sanitaires  
Dr McKenzie Anne-Marie  
Tél. : 04 72 34 41 52 Fax : 04 72 34 41 27

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

INSPECTION ACADÉMIQUE DU RHONE

Service de Promotion de la Santé en Faveur des Élèves  
Dr CROS Christine  
Tél : 04 72 80 69 72 Fax : 04 72 80 69 74

Lyon, le 26 janvier 2011

Madame, Monsieur,

De nombreux cas de rougeole sont actuellement enregistrés dans le département du Rhône, comme dans l'ensemble de la France.

La rougeole est une maladie virale contagieuse L'éruption cutanée survient **5 jours** après le début des premiers symptômes.

La période de contagiosité commence 5 jours avant l'éruption et se prolonge 5 jours après .

**La seule protection efficace est la vaccination.** De plus, cette vaccination si elle est administrée dans les 72 heures après le contact avec un cas de rougeole peut prévenir l'apparition de la maladie.

Nous vous conseillons de **consulter votre médecin traitant** afin de vérifier le statut vaccinal de vos enfants et des membres de votre famille.

**Nous vous rappelons également que toute personne atteinte étant contagieuse doit rester à l'écart des personnes fragiles et des collectivités dès la survenue des premiers signes cliniques et jusqu'à 5 jours après l'apparition de l'éruption cutanée.**

Le médecin inspecteur de santé publique,

Le médecin conseiller technique IA du Rhône ,  
Responsable départemental du service de  
promotion de la santé en faveur des élèves,

Dr MCKENZIE Anne Marie

Dr CROS Christine